Triodos attaquée en justice pour abus de droit

① ¥ f № in ■ □ □ 🛱 🗗



Bernard Poncé, animateur de la plateforme Trioforum, et Laurent Arnauts, avocat. ©saskia vanderstichele

NICOLAS KESZEI

4 octobre 2023 05:00

Des centaines de détenteurs de certificats de Triodos, rassemblés par la plateforme Trioforum et défendus par l'avocat Laurent Arnauts, vont attaquer la banque en justice.

était dans l'air du temps depuis un certain moment. Les **détenteurs** de **certificats d'actions Triodos**, s'estimant lésés par la décision de la banque d'annuler son système de rachat des certificats, ont décidé d'**attaquer la banque en justice**. L'action, qui sera introduite devant le tribunal de l'entreprise de Bruxelles, vise à **faire condamner la banque à acheter les certificats** des membres de l'action collective à prix estimé (provisoirement) à 90 euros. Pour fonder son action, **Laurent Arnauts** (SQ-WATT Legal), invoquera l'**abus de droit**.

Pendant des années, afin de lever des fonds pour mener à bien ses projets durables, Triodos a émis des certificats. Au total, la banque en a émis un peu plus de 14 millions, représentant une valeur de 1,2 milliard d'euros. On recense aujourd'hui plus de 43.000 détenteurs de certificats, dont 7.500 en Belgique. La plupart de ces détenteurs ont acheté leurs certificats à un prix d'émission correspondant à la valeur comptable (soit aujourd'hui près de 90 euros). La banque organisait un marché secondaire: elle rachetait elle-même les certificats à ceux qui voulaient vendre, puis les remettait sur le marché, toujours à la valeur comptable du moment.

LIRE AUSS

<u>La Banque Triodos lève des fonds en Belgique</u>

PUBLICITE <u>fermer</u>



Le couac du covid

Pendant des années, il y a eu plus d'acheteurs que de vendeurs, tout s'est déroulé sans souci. Le système mis en place par la banque pour racheter les certificats (un buffer) n'a jamais été trop sollicité et les vendeurs qui souhaitaient se défaire de leurs certificats ont toujours pu le faire. Cependant, il semble que le covid soit venu gripper la machine. En effet, faisant face à une demande croissante de détenteurs souhaitant vendre, **la banque a suspendu son système de transactions**, empêchant aux détenteurs de se défaire de leurs certificats.

"On nous a imposé cette vision qui n'est pas celle que les détenteurs de certificats souhaitent et qui a entraîné une décote."

BERNARD PONCÉ
ANIMATEUR DE LA PLATEFORME TRIOFORUM.BE

Après de longues discussions et négociations, la banque a, dans le courant du mois de juillet 2023, **repris la négociation de ses certificats** après une interruption de trois ans. Via ce nouveau système, la banque permettait de vendre ou d'acheter des certificats via une plateforme selon un prix fixé en fonction de l'offre et de la demande. Mais ce système ne convient pas du tout à une série de détenteurs de certificats.

Afin de permettre à chacun de comprendre ce qui s'est passé, **Bernard Poncé**, un ancien agent commercial de Triodos ayant lui-même proposé des certificats à la vente, a monté la **plateforme Trioforum.be** afin d'informer les détenteurs tout en commençant à les regrouper. Ce groupe est ensuite allé voir l'avocat Laurent Arnauts, qui durant plusieurs mois a étudié le nouveau système mis en place par la banque.

Osez voir grand pour votre business.
Inscrivez-vous maintenant à la newsletter Yaka!

JE M'INSCRIS

Envoi hebdomadaire par e-mail - Désinscription en un seul clic

Obstacle pour les investisseurs

"Il s'agit d'un **système fermé**, non connecté au système bancaire. Il faut impérativement ouvrir un compte auprès de **Captin**, aux Pays-Bas, pour acheter ou vendre uniquement des certificats Triodos", explique l'avocat qui estime que cette démarche représente un **obstacle pour les investisseurs**.

"La banque a unilatéralement et fondamentalement changé la nature du certificat. Pour moi, ce produit financier n'est plus adéquat pour le grand public."

LAURENT ARNAUTSAVOCAT DE DÉTENTEURS DE CERTIFICATS D'ACTIONS TRIODOS

"On nous a imposé cette vision qui n'est pas celle que les détenteurs de certificats souhaitent et qui a entraîné une décote", précise pour sa part Bernard Poncé. Selon ce dernier, le **cours des certificats s'est effondré de 70%** (à 30 euros contre la dernière valeur comptable de 89 euros), et la situation pourrait encore s'aggraver.

"La banque a unilatéralement et fondamentalement **changé la nature du certificat**. Pour moi, ce produit financier n'est plus adéquat pour le grand public", estime pour sa part Laurent Arnauts, qui a été chargé de porter l'affaire en justice. À défaut d'obtenir un changement pour tout le monde, les membres de l'action collective vont tout simplement **exiger que la banque respecte le contrat de départ**, et leur rachète leurs certificats à la valeur comptable actuelle d'environ 90 euros.

Un dommage disproportionné

"Nous pensons être en mesure de démontrer qu'un refus de la banque serait constitutif d'abus de droit, car le fameux buffer n'est pas épuisé et elle inflige sans réelle nécessité un **dommage disproportionné aux détenteurs**", précise Laurent Arnauts.

À titre subsidiaire, il compte demander l'annulation de la vente des certificats aux membres de l'action collective pour vice de consentement. Enfin, en dernier recours, Laurent Arnauts, qui indique représenter aujourd'hui environ 250 personnes, entend faire condamner la banque à payer à ses clients des dommages et intérêts correspondant à la perte de valeur des certificats.

De son côté, la banque explique ne **pas encore avoir été notifiée** d'une demande d'indemnisation. Et, si une telle demande arrivait, elle devrait être payée par les détenteurs de certificats eux-mêmes, car le capital de la banque leur appartient, explique-t-on chez Triodos.

"Un capital que les détenteurs de certificats ont investi pour avoir de l'impact. Et c'est bien sur cela que la banque se concentre", a encore fait savoir la banque, avant de préciser qu'elle faisait tout qui est en son pouvoir pour **être aussi attrayante que possible pour les investisseurs**. "Il est dans l'intérêt de tous nos détenteurs de certificats que nous puissions nous concentrer sur cette tâche", conclut la banque.

Le résumé

- Des détenteurs de certificats d'actions Triodos vont attaquer la banque en justice.
- Ils estiment qu'en suspendant son système de négociations de certificats, la banque a commis une faute.
- L'avocat Laurent Arnauts, qui va défendre les intérêts des détenteurs de certificats, veut faire condamner la banque à racheter les certificats.
- Il entend baser son action sur l'abus de droit.

Source: L'Echo



LES MARCHÉS

La hausse des taux continue de profiter aux grandes banques US

Dopées par leurs marges d'intérêts, les banques JPMorgan, Citi et Wells Fargo affichent des résultats trimestriels meilleurs que prévu. Leurs actions bondissent à Wall Street.

BANQUES MON ARGENT

Triodos augmente les taux d'intérêt de ses comptes d'épargne

Triodos suit la tendance d'autres banques du pays et annonce à son tour une hausse des taux d'intérêt pour ses comptes d'épargne après le succès du bon d'État.

GÉNÉRAL TRIBUNE

Une banque privée ne danse jamais la valse toute seule

MIKAEL PETITJEAN, PROFESSEUR À L'IESEG ET LA LOUVAIN SCHOOL OF MANAGEMENT (UCLOUVAIN), CHIEF ECONOMIST CHEZ WATERLOO ASSET MANAGEMENT.

BANQUES

Budget fédéral 2024: en quoi consiste cette "nouvelle" taxe sur les grandes banques?

Les banques devront participer à l'effort budgétaire fédéral à hauteur de 150 millions d'euros, sans compter les estimations de dividendes que Belfius versera à l'État.

BELGIQUE

Distributeurs de billets: le gouvernement fédéral contraint de dévoiler l'accord avec Batopin

La méthodologie du projet Batopin, destiné à garantir l'accès à des distributeurs de billets dans des lieux jusqu'ici désertés, est remise en question par trois associations.

PRIVATE EQUITY

La fintech Kennek séduit le fonds derrière les success-stories de Zalando & Cie

Créée par deux Belges à Londres, Kennek lève 12,5 millions auprès notamment du fonds HV Capital, qui a contribué à lancer des sociétés comme Hello Fresh ou encore Zalando.